



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



RAPPORT ANNUEL

Commission Communale pour l'Accessibilité
des Personnes en situation de handicap

**Construire ensemble une ville
plus accessible et inclusive**



VILLE DE CHAMPIGNY SUR MARNE

Le Mot de Monsieur le Maire



La ville de Champigny-sur-Marne demeure cette année plus engagée que jamais pour que notre ville soit plus inclusive et plus accessible, pour tous les Campinois.

Avec mon adjointe aux ressources humaines et au handicap Aurore THIROUX et notre équipe municipale, nous sommes fortement mobilisés pour aller vers une ville plus accessible. Notre municipalité met tout en œuvre pour valoriser une dynamique d'inclusion de façon concrète.

C'est le cas des propositions de mise en accessibilité de la médiathèque du centre-ville. En effet, les membres de la Commission Communale d'accessibilité ont été associés en vue d'imaginer les parcours des usagers en situation de handicap dans ce nouveau lieu de culture en Bords de Marne. Cette volonté de mise en accessibilité s'étend à l'ensemble des médiathèques municipales et aux aménagements de voirie en lien avec le CEREMA.

L'accessibilité était aussi un des axes de travail de la Carnavalcade, qui s'est déroulée le 21 juillet 2024 à l'occasion de l'inoubliable passage de la flamme olympique à Champigny-sur-Marne. Plusieurs dispositifs avaient été mis en place : la construction d'un scénario et des ateliers de fabrications de marionnettes géantes ouverts à tous, une marionnette d'un pêcheur géant en situation de handicap, une plateforme dédiée à l'handisport, un accompagnement et des espaces accessibles à tous...

Un bilan est tiré de chacune de ces actions pour améliorer la prise en compte de l'accessibilité sur chaque événement municipal comme le salon de l'emploi ou encore Champigny Plage.

Au sein même des effectifs des services publics communaux, nous faisons le maximum pour être exemplaires, en respectant le nombre d'agents municipaux en situation de handicap (6% des agents).

Nous poursuivrons cette dynamique à l'occasion du prochain Forum intercommunal du handicap, dont nous sommes partenaires avec les villes de Villiers-sur-Marne, Le Plessis-Tréville et Saint-Maur-des-Fossés. Avec l'ensemble des acteurs engagés sur le sujet, nous continuons d'améliorer l'accessibilité pour tous sur l'ensemble de la commune de Champigny-sur-Marne.

Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller Régional d'Ile-de-France



Table des matières

LE MOT DE MONSIEUR LE MAIRE	2
TABLE DES MATIERES	3
INTRODUCTION	4
DONNEES GENERALES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	5
ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX (ESMS) DE LA COMMUNE	6
LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (CCA)	7
PARTIE 1 : VERS UNE VILLE PLUS ACCESSIBLE	11
LA VOIRIE	11
LES BATIMENTS	18
L'HABITAT	21
L'ACCUEIL	23
PARTIE 2 : VERS UNE VILLE PLUS INCLUSIVE	25
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	25
LES RESSOURCES HUMAINES MUNICIPALES	32
LA SANTE	35
LA VIE CITOYENNE ET LA JEUNESSE	36
LES SPORTS	36
L'EDUCATION ET LA PETITE ENFANCE	41
LA CULTURE	45
LES AXES PRIORITAIRES DE LA COORDINATION HANDICAP	52
PERSPECTIVES ET CONCLUSION	53

Introduction

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap définit le handicap comme suit :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

La notion d'accessibilité est étendue à tous les domaines de la vie et s'adresse à tous les publics dans leur diversité.

Conformément à la feuille de route municipale pour l'inclusion des personnes en situation de Handicap, la Commune de Champigny-sur-Marne a la volonté de renforcer sa politique handicap pour initier une démarche participative des acteurs du territoire qui favorise la qualité de vie des personnes en situation de handicap dans la Commune et pour répondre aux objectifs légaux.

La ville de Champigny-sur-Marne axe ses priorités d'action sur :

- La mobilisation des acteurs du territoire en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap en particulier sur l'accès aux services et aux droits, l'inclusion scolaire, et la participation de tous à la vie culturelle et sportive de la ville ;
- La facilitation de l'accès et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap et notamment des agents ;
- La mobilisation de la CCA autour de projets concrets pour la ville.

Ce rapport fait état des avancées en matière d'accessibilité et d'inclusion sur le territoire de la ville dans les champs prioritaires de la CCA que sont la voirie, les bâtiments, l'habitat. Il permet également de faire état des actions de la ville de Champigny-sur-Marne et de son CCAS.

Données générales sur le territoire de la commune

Informations administratives

Mairie de Champigny-sur-Marne
14, rue Louis TALAMONI
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Maire : Monsieur Laurent JEANNE

Maire-Adjointe en charge des Ressources Humaines, de la formation professionnelle du handicap et de l'administration générale : Madame Aurore THIROUX

La mission de Coordination handicap est rattachée à la Direction de la Solidarité.

Informations sur le territoire

La commune de Champigny-sur-Marne se situe au Nord-Est du département du Val de Marne, à 10 kilomètres de Paris (porte de Bercy). Elle est la troisième ville la plus peuplée du département, avec 77 883 habitants, 61^{ème} ville de France.

Inserée dans une boucle de la Marne qui lui sert de limite au nord et au sud, elle est limitrophe des communes de Joinville-le-Pont à l'Ouest, de Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Le-Plessis-Tréville, et Chennevières-sur-Marne à l'Est. La commune de Champigny-sur-Marne fait partie de l'intercommunalité « Paris EST Marne & Bois » qui regroupe 13 communes et représente 520 000 habitants.

Elle est en plein renouveau urbain (Nouveau Centre-ville, programme ANRU), démographique et économique grâce notamment à l'arrivée du Grand Paris Express (2 gares) et a pour ambition de devenir un territoire d'innovation éducative, culturelle et environnementale.

Les données locales liées au handicap pour Champigny-sur-Marne

Au 30 mars 2024, 8226 champinois ont ouverts au moins un droit à la Maison Départementale des Personnes handicapées.



Etablissements et Services Médico-sociaux (ESMS) de la commune

1- Accueil des enfants :

L'EMP/EMPro AFASER accueille des enfants et adolescents déficients intellectuels avec ou sans troubles associés et des enfants et jeunes polyhandicapés.

Adresse : 26, rue Jean Allemane – 94500 Champigny-sur-Marne

L'IME FRANCHEMONT accueille des enfants présentant des troubles de la communication.

Adresse : 24, rue de la Prévoyance – 94500 Champigny-sur-Marne

L'IES ENVOLUDIA (institut d'éducation spécialisé) accueille des enfants et adolescents polyhandicapés et en situation de handicap moteur prédominant.

Adresse : 24, rue de la Fraternité – 94500 Champigny-sur-Marne

SESSAD APF (Service d'Education Spéciale et de soins à domicile) accompagne des enfants de 0 à 20 ans en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés, ou présentant des troubles des apprentissages.

Adresse : 7, rue Roland Martin -Bâtiment D – 94500 Champigny-sur-Marne

SESSAD TSLA FRANCHEMONT (Service d'Education Spéciale et de soins à domicile) accompagne des enfants de 0 à 20 ans en situation de handicap présentant des troubles sévères du langage et des apprentissages.

Adresse : 7, rue Roland Martin – 94500 Champigny-sur-Marne

SESSAD ITEP (Service d'Education Spéciale et de soins à domicile - Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) accompagne des enfants de 0 à 20 ans.

Adresse : 22, rue Jeanne d'Arc – 94500 Champigny-sur-Marne

Le CAMSP Cadet Roussel (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) répond aux familles, accompagne dans le diagnostic, la prévention et si nécessaire les soins des enfants de 0 à 6 ans.

Adresse : 24, rue Jeanne d'Arc – 94500 Champigny-sur-Marne

2- Accueil des adultes :

La MAS ENVOL (Maison d'Accueil Spécialisée) accueille en internat et semi-internat des personnes adultes présentant des troubles sévères du développement et syndrome de RETT.

Adresse : 3, Chemin de la Croix – 94500 Champigny-sur-Marne

Le Foyer de jour ARAMIS est un foyer occupationnel pour adultes en situation de handicap mental âgés de 18 à 35 ans.

Adresse : 153, boulevard Aristide Briand – 94500 Champigny-sur-Marne

3- Emploi :

L'ESAT LE MANOIR propose un emploi protégé à 132 adultes présentant un handicap psychique ou mental.

Adresse : 1, avenue Marthe – 94500 Champigny-sur-Marne

L'ESAT Pierre SOUWEINE UDSM (Union Départementale pour la Santé Mentale) propose un emploi protégé à 75 adultes présentant un handicap psychique ou mental.

Adresse : 672, avenue Maurice Thorez – 94500 Champigny-sur-Marne

La Commission Communale pour l'Accessibilité des personnes en situation de handicap (CCA)

La commission joue un rôle consultatif et peut formuler des préconisations. Elle vise à favoriser les échanges entre les différents acteurs sur des objectifs partagés et des projets intéressant l'accessibilité.

Elle est installée dans cette configuration depuis le 18 février 2022.

Les missions

La Commission a pour objet de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle détaille l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, les principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de 200 mètres autour des points d'arrêts prioritaires au sens de l'article L.1112-1 du Code des transports.

Elle établit un rapport annuel présenté au conseil municipal et formule toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Elle est destinataire des projets d'agendas d'accessibilité programmée prévue à l'article L.111-7-5 du code de la construction et de l'habitation concernant les Etablissements Recevant du Public situés sur le territoire communal.

Elle est également destinataire des documents de suivi définis par le décret prévu à l'article L.111-7-9 du Code de la construction et de l'habitation et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'agenda d'accessibilité programmée mentionnée au même article quand l'agenda d'accessibilité programmée concerne un établissement recevant du public situé sur le territoire communal.

Pour les services de transport ferroviaire, la commission est destinataire des schémas directeurs d'accessibilité-agendas d'accessibilité programmée prévus à l'article L.1112-2-1 du Code des transports quand ils comportent un ou plusieurs établissements recevant du public situé(s) sur le territoire communal, ainsi que les bilans des travaux correspondant à ces schémas directeurs d'accessibilité – Agendas d'Accessibilité Programmée prévus au I de l'article L.1112-2-4 du même code.

Elle tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes âgées ou aux personnes handicapées.

Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Elle peut élargir son rôle de réflexion à l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle, ainsi qu'à tous les aspects favorisant la participation des personnes en situation de handicap à la vie citoyenne.

La composition

La commission est présidée par **Madame Aurore THIROUX**, Première adjointe au Maire déléguée aux ressources humaines, à la formation professionnelle, au handicap et à l'administration générale.

Elle est composée de :

1- Représentants de la commune

M. Michel DUVAUDIER, Adjoint au Maire délégué au développement économique, commerces et marchés aux comestibles, emploi et insertion ;

Mme Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Adjointe au Maire déléguée à l'action sociale, au Centre Communal d'Action Sociale, aux Maisons pour Tous ;

M. Philippe DUBUS, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme et à la voirie ;

Mme Geneviève CARPE, Adjointe au Maire déléguée à la santé et à la prévention ;

M. Léon NGANDE, Adjoint au Maire délégué à l'habitat et à l'hygiène ;

M. Bernard GAUDIERE, Conseiller Municipal délégué aux bâtiments ;

Mme Caroline ADOMO, Conseillère Municipale.

2- Représentants des personnes en situation de handicap

La MAS Envol représentée par Mme Grace NKUNDA, Directrice ;

L'IME FRANCHEMONT représenté par Mme Corinne DELOUCHE, Directrice ;

L'UNAFAM représenté par Mme Brigitte BRUN BELLAY, Bénévole ;

L'ELAN DE LA MARNE, représenté par Mme Anne Marie PERNELLE, Secrétaire ;

3- Représentant des personnes âgées

L'association « Le Forum du temps libre » représentée par Mme Josiane ALIX, Présidente ;

L'association « Saint Vincent de Paul » représentée par Mme Marie PERREIRE, Présidente ;

L'association « Les petits frères des pauvres » représentée par M. Patrick HAMARD, Comité.

4- Représentant des acteurs économiques

L'association des commerçants du centre-ville représentée par M. Stéphane CAMIER, Bénévole.

5- Représentant des bailleurs sociaux

VALOPHIS Habitat représenté par Mme Céline TOSSU, Cheffe d'agence ;

IDF Habitat, représenté par M. Fabrice HACHET, Responsable territoire et cadre ;

PARIS Habitat représenté par M. David VANBIERELIED, Responsable pôle habitat.

6- Représentants des usagers de la ville

Mme Perrine TROUSLARD ;

M. Robert MARCHANT ;

M. Mohammed AZZOUZ.

La commission est appuyée par les directions de la ville et sa composition est évolutive conformément à l'article 2 du règlement intérieur.

Les personnes intéressées pour rejoindre la CCA peuvent déposer un acte de candidature à
missionhandicap@mairie-champigny94.fr

Depuis sa création en 2022, les membres de la commission sont invités à participer à des travaux sous forme d'ateliers visant à faire évoluer l'accessibilité et l'inclusion dans la ville autour de projets proposés par les membres de l'instance.

Les groupes sont pilotés par un service de la ville et constitués de membres de la commission volontaires. Des experts peuvent contribuer pour tout ou partie des ateliers selon les thématiques.

Les ateliers ont notamment permis de :

- Co-construire avec les bailleurs sociaux un outil d'aide au recensement des logements accessibles, adaptables et adaptés.

Cet outil est aujourd'hui proposé à l'ensemble des bailleurs pour recenser l'offre de logement social accessible, adaptable et adapté. Il est utilisé dans ce rapport annuel dans le chapitre « HABITAT » page 22.

- Formuler des propositions liées à la mobilité dans la ville.
- Identifier des critères d'accessibilité pour faciliter la prise en compte des besoins spécifiques des personnes concernées pour l'organisation des événements.

Les travaux se poursuivent sur le long cours afin d'affiner l'aide aux organisateurs pour prendre en compte les besoins en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap (parcours usagers, accessibilité du site d'accueil, ...).

- Réaliser des balades urbaines lors de l'organisation d'événements communaux pour favoriser l'accessibilité.

L'organisation d'un parcours usagers en préparation du Forum handicap a notamment permis de confirmer les besoins en matière d'accessibilité au site pour les personnes à mobilité réduite mais également aux contenus. Il a été possible de proposer pour le public malentendant de bénéficier du support technique d'ACCEO pour assurer la traduction en Langue des Signes Française (LSF) et le sur titrage de l'ensemble des interventions. Les visiteurs avaient la possibilité de bénéficier d'une aide individualisée à travers l'application mobile pour se rendre sur les stands de l'ensemble des partenaires.

- Initier un travail avec les associations.

En 2023, les travaux du groupe ont été élargis pour prendre en compte les besoins des associations et penser une offre de sensibilisation. La réunion de travail du 19 avril, réalisée en partenariat avec la chambre des associations et Proj'aide a permis d'identifier les enjeux de l'accessibilité pour les associations. Le groupe a notamment travaillé à l'élaboration d'un questionnaire et d'un outil de sensibilisation pour les associations. Les échanges et rencontres (notamment à l'occasion du Forum des associations) ont montré l'intérêt de déterminer au préalable un protocole d'accessibilité général avant d'ouvrir à la sensibilisation des associations.

En 2024, les travaux se sont concentrés autour de 2 projets :

1- Accessibilité des espaces et services de la future médiathèque du centre-ville

Au-delà des aspects réglementaires, la ville de Champigny-sur-Marne s'organise pour penser les nouveaux projets avec les personnes ayant des besoins spécifiques.

C'est dans cette volonté que les membres de la CCA ont été associés à des travaux préliminaires autour des parcours des usagers en situation de handicap.



Ces travaux ont permis de proposer aux architectes un premier niveau de réflexion sur les modalités d'usage du lieu et des propositions.



La ville s'est également associée aux travaux du CEREMA concernant la mise en accessibilité des médiathèques ce qui a permis à l'équipe des médiathèques de créer un lien avec des pairs du territoire national et a contribué à l'élaboration d'une ressource disponible pour tous :

<https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/600988/comment-ameliorer-l-accessibilite-des-bibliotheques-et-des-mediathèques-ateliers-2024-du-reseau-des->

2- Mise en place d'un dispositif d'accessibilité pour l'organisation de la Carnavalcade

Les travaux menés par la CCA en matière d'accessibilité des événements ont permis la poursuite des actions de mise en accessibilité des événements (Champigny plage, passage de la flamme olympique, Carnavalcade, salon de l'emploi, ...) et la rédaction d'un guide est en cours.

Pour le passage de la flamme olympique, un dispositif a été mis en place pour permettre la participation de tous :

- Des scénarii construits avec les Campinois ;
- Des ateliers de fabrication des géants ouverts à tous ;
- Un géant en situation de handicap ;
- Sur le parcours, une plateforme dédiée au Handisport ;
- Des espaces réservés pour les personnes en situation de handicap tout au long du parcours ;
- Un dispositif d'accompagnement des personnes en situation de handicap pour faciliter la participation de tous au spectacle et au défilé.

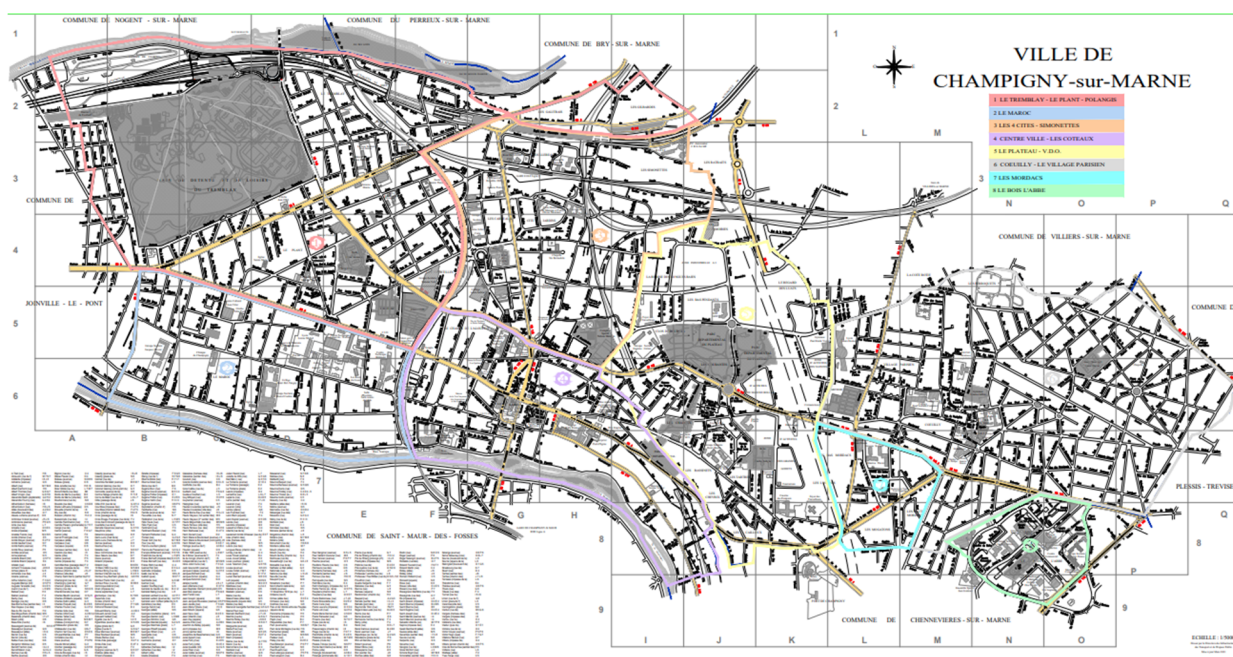
Les 2 réunions plénières de l'année se sont tenues en 2024 les **19 janvier** et **14 juin**.

PARTIE 1

VERS UNE VILLE PLUS ACCESSIBLE

LA VOIRIE

La commune de Champigny-sur-Marne s'étend sur une superficie de **1130 hectares** (7 km de longueur et 3 km de largeur).



La voirie représente 157 km dont :

- 123 km de voirie communale
- 21 km de voirie départementale
- 13 km de voies privées ouvertes à la circulation et chemins ruraux.

A- Elaboration et suivi du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE)

Objectifs et composition du PAVE

Le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) vise à garantir l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap dans l'ensemble des déplacements piétonniers et des zones de stationnement. Ce plan se décompose en deux phases distinctes :

D'abord, il consiste à réaliser un état des lieux de l'accessibilité actuelle de la commune, évaluant les aménagements nécessaires pour améliorer la situation existante. Ensuite, il implique la proposition de travaux précis, incluant leur évaluation financière et leur programmation.

Ce processus de planification nécessite la définition des modalités et de la fréquence de l'évaluation et de la révision du plan.

Le PAVE de Champigny-sur-Marne découle d'un diagnostic d'accessibilité effectué par la société EGIS en 2009. Il s'agit d'un schéma directeur définissant l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, comprenant une analyse du territoire et une estimation financière.

L'ensemble des actions à entreprendre représentait un coût de 4,5 millions d'euros hors taxe pour l'aménagement de 28 kilomètres de voirie, avec 23 secteurs prioritaires identifiés. **Cette première phase du PAVE est désormais entièrement finalisée.**

B- Diagnostic du territoire

L'étude d'EGIS a abouti à l'élaboration d'un tableau de synthèse listant les dysfonctionnements, le niveau d'accessibilité observé, les préconisations pour la mise en conformité, le niveau de faisabilité pour la mise en accessibilité et le coût.

Les dysfonctionnements observés sont de plusieurs ordres :

- Traversées de chaussées non-conformes.
- Mauvais dimensionnement des escaliers et des marches et absence de main courante.
- Impossibilité d'utiliser certaines places PMR.
- Arrêts de bus non adaptés. Cet aspect de la mise en accessibilité relève des compétences du Conseil Départemental, de la RATP et d'IDFM.

Ont également été identifiés les dysfonctionnements suivants :

- Améliorer l'accessibilité physique et visuelle à la Marne pour ouvrir la ville sur la rivière.
- Mettre en œuvre une politique de partage de l'espace public dans le centre-ville et dans les différents pôles d'attractivité de la commune en favorisant les différents types de mobilités

Sur le plan de la mobilité, le maillage de transports en commun tend à s'améliorer et le réseau cyclable, actuellement discontinu, est en cours de consolidation, facilitant ainsi les déplacements entre les quartiers et vers les territoires voisins.

C- Actions menées

La direction de l'espace public et de la transition écologique intervient pour le réaménagement des voiries et des espaces publics. Tous les travaux réalisés du plan de charge répondent aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Sont intégrés les enjeux de la loi à travers 6 axes :

- 1) La SLT (Signalisation Tricolore lumineuse)
- 2) Le déploiement des modes doux
- 3) La programmation de reprises partielles de trottoirs
- 4) Le PAVE
- 5) Les projets de voirie programmés chaque année
- 6) Les places de stationnements GIC GIG

1- La Signalisation Tricolore Lumineuse (STL)

La mise en accessibilité des feux tricolores pour les personnes en situation de handicap est essentielle pour assurer la sécurité et l'autonomie de tous les usagers de la voirie. Ainsi, la commune de Champigny-sur-Marne s'engage résolument dans un processus de mise aux normes de l'ensemble de ses feux tricolores afin de garantir une accessibilité universelle.

Cette démarche implique plusieurs mesures concrètes :

Mise aux normes lors de travaux : Tout remplacement de feu tricolore sur le territoire communal est conçu pour répondre aux normes d'accessibilité en vigueur. Cela inclut la présence de signaux sonores et tactiles, ainsi que des dispositifs adaptés pour les personnes à mobilité réduite.

Remplacement des feux obsolètes : Les feux tricolores obsolètes ou défectueux sont systématiquement remplacés par des équipements répondant aux normes d'accessibilité en vigueur. Cette démarche proactive garantit une mise en conformité progressive de l'ensemble du parc de feux tricolores de la commune.

Démarche administrative simplifiée : Les personnes en situation de handicap visuel peuvent se procurer gratuitement une télécommande universelle pour activer le signal sonore des feux tricolores. Une procédure simplifiée supervisée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est mise en place. La remise de la télécommande universelle est appuyée par un accompagnement individuel afin d'assurer une prise en main optimale de l'appareil et une utilisation efficace sur le terrain.

En adoptant une approche proactive et cohérente, la commune de Champigny-sur-Marne s'engage à faire de l'accessibilité de ses feux tricolores une réalité tangible, contribuant ainsi à une ville plus inclusive et sécurisée pour tous ses habitants.

2- Le déploiement des modes doux

La ville a déjà entamé une réflexion sur les modes de déplacement doux, notamment à travers un schéma directeur des liaisons douces visant à améliorer la sécurité et l'accessibilité. Cette étude conduit à une révision progressive du plan de circulation sur l'ensemble des axes identifiés. Parallèlement, Champigny-sur-Marne connaît une phase de mutation significative, l'accueil de deux stations du Grand Paris Express et la construction de nouveaux équipements, une Police Municipale, deux médiathèques, des équipements sportifs et plusieurs complexes scolaires...

Face à cette évolution, il est indispensable de prendre en considération les déplacements générés, tant en termes de cohérence territoriale que de sécurité et de qualité d'usage, notamment pour les personnes âgées et les enfants, qui peuvent être considérées comme des personnes à mobilité réduite dans certaines situations. C'est dans ce contexte que l'élaboration d'un nouveau Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics apparaît comme une opportunité de traiter de manière transversale ces différentes problématiques.

3- La programmation de reprises partielles de trottoirs

Les trottoirs les plus détériorés sont rénovés afin de garantir un cheminement piéton sécurisé et confortable. Dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité, des traversées sont aménagées

avec la création ou la mise aux normes de passages piétons, accompagnées de la réalisation d'abaissés de trottoirs. Ces travaux visent à faciliter la circulation des piétons, en particulier des personnes à mobilité réduite.

Pour renforcer la sécurité des passages piétons, des potelets bicolores sont installés, offrant une meilleure visibilité aux automobilistes et aux piétons. De plus, des bandes podotactiles sont posées pour guider les personnes malvoyantes et faciliter leur orientation.

Par ailleurs, chaque année, une campagne de marquage au sol est organisée pour les passages piétons, en coordination avec la pose conjointe de potelets bicolores. Cette initiative vise à maintenir la visibilité et la sécurité des traversées piétonnes tout au long de l'année, contribuant ainsi à l'amélioration continue de l'accessibilité urbaine.

4- Le PAVE

Comme stipulé ci-avant, le PAVE de la commune de Champigny-sur-Marne initié en 2009 est aujourd'hui entièrement achevé, pour autant, un budget annuel de 100 000 euros est alloué pour les travaux visant à garantir la conformité aux normes d'accessibilité. Une priorité est accordée aux secteurs situés à proximité des établissements scolaires de la commune.

5- Les projets de voirie programmés chaque année

Plusieurs projets intégrant des aménagements visant à rendre la voirie et l'espace public accessibles aux personnes à mobilité réduite sont en cours. Parmi ceux-ci, nous retrouvons :

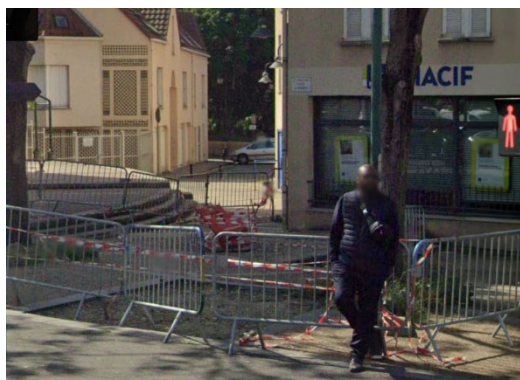
- Le réaménagement des carrefours pour assurer une meilleure circulation et sécurité pour tous les usagers.
- La rénovation des revêtements de chaussée et des trottoirs, incluant une révision des profils en travers et, si nécessaire, une optimisation de la géométrie pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.
- La sécurisation des accès aux établissements scolaires pour garantir un environnement sûr aux enfants et aux parents.
- La création de places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite pour favoriser leur accessibilité.
- L'organisation de campagnes annuelles de marquage au sol, notamment pour les passages piétons, afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des traversées.

Voici quelques exemples significatifs de projets réalisés entre 2023 et 2024.

a) Travaux réalisés en 2024

Place des armes

Remise aux normes PMR pour améliorer la circulation piétonne



Rue Charles Infroit

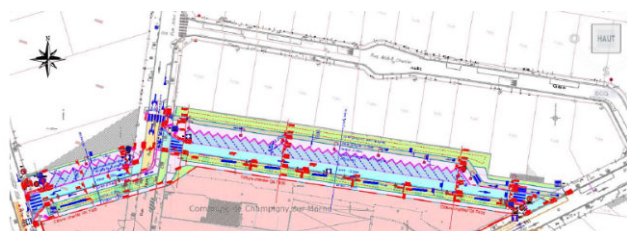
Réfection complète de la voie : élargissement des trottoirs aux normes PMR et mise aux normes PMR des traversées piétonnes.



Réalisation de la voie nouvelle

Création d'une nouvelle voie à proximité de la place Jean Baptiste Clément :

- places de stationnement désimperméabilisées,
- piste cyclable,
- cheminements PMR



Sentier des Larris

Reprise des places de parking et du cheminement piéton



Rue Pierre Marie Derrien

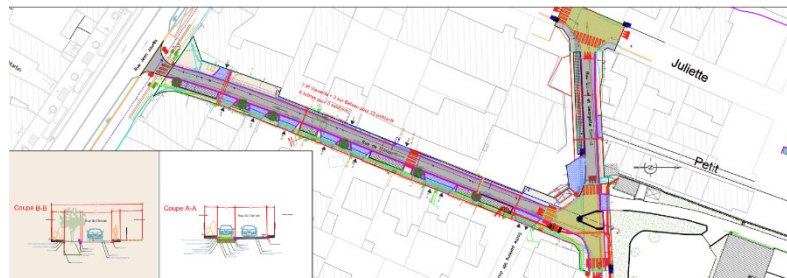
Mise au norme PMR du cheminement piéton suite à la rénovation d'un collège et d'un lycée.



b- Etudes poursuivies et réalisés en 2024

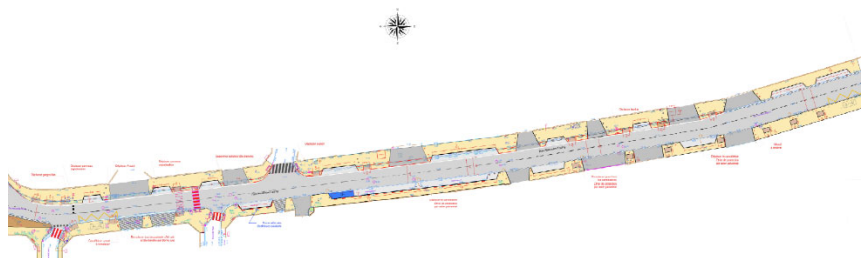
Rue de l'Union et rue Marcel et Georgette Sembat

Réfection complète de la voie élargissement des trottoirs aux normes PMR et mise aux normes PMR des traversées piétonnes. Ajout de deux BAVE et mise en place de passages piétons sécurisés



Alexandre Fourny (Benoit Frachon)

Reprise des trottoirs, mise en place d'îlots de fraîcheur, désimperméabilisation.



Places aux Oulches

Requalification complète de la placette, désimperméabilisation, confortement des espaces verts.



c) Les opérations menées par la Régie-Voirie

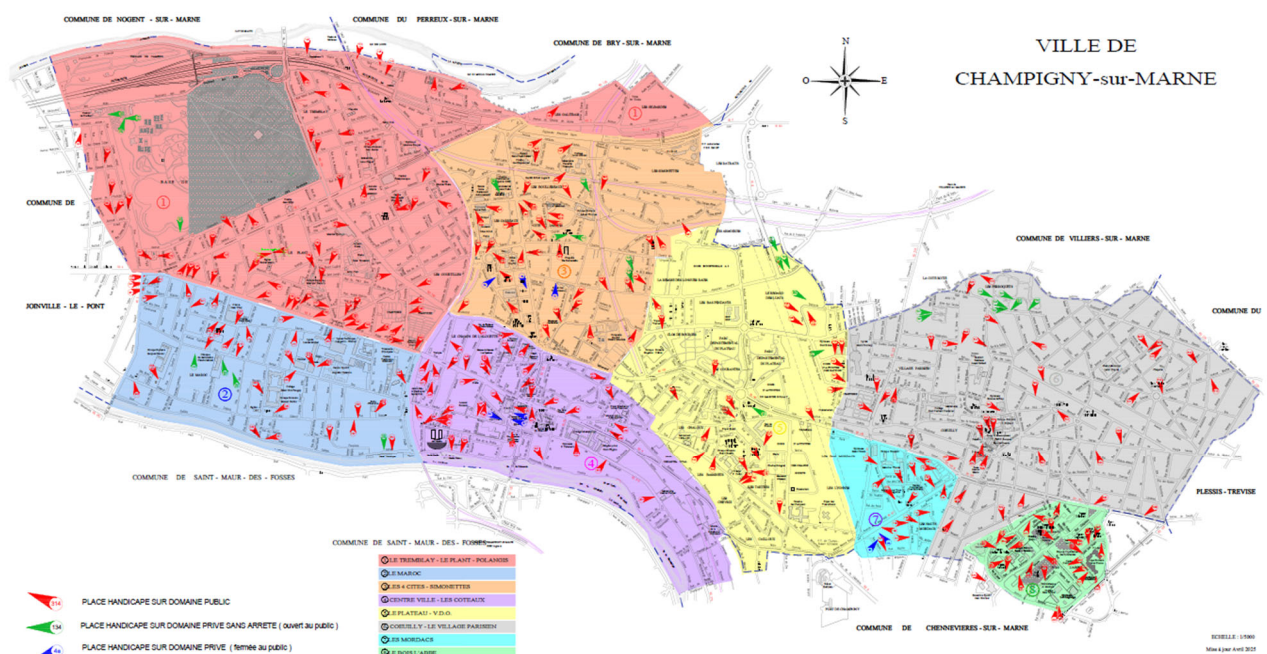
La régie voirie a également réalisé en interne plusieurs opérations contribuant à l'accessibilité des cheminements piétons. Ces opérations englobent diverses actions, telles que la réfection des trottoirs, la mise en conformité des passages piétons existants grâce à la création d'abaissés de trottoirs, l'installation de potelets bicolores et de bandes podotactiles, ainsi que la réalisation de marquages au sol spécifiques pour les places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Ces actions internes ont permis d'améliorer significativement l'accessibilité des voiries et des espaces publics, contribuant ainsi à créer un environnement plus inclusif pour tous les citoyens, y compris ceux en situation de handicap.

6- Les places de stationnements GIC GIG

En complément des places de stationnement adaptées créées lors des projets de requalification de l'espace public, la commune réalise des places PMR en fonction des demandes des habitants et du rayonnement des places existantes sur un linéaire de 200m.

En 2024, La ville compte 418 places GIC GIG réparties sur le territoire.



LES BATIMENTS

Travaux du service Maitrise d'Ouvrage

De nombreux projets structurants sont en cours de réalisation. Ils intègrent tous le respect de la réglementation et une attention particulière est portée sur l'usage futur et la prise en compte des besoins spécifiques de l'ensemble des publics.

1- Bâtiment Petite enfance

Crèche des Mordacs

La crèche familiale, actuellement située rue Gambetta, déménagera dans des locaux implantés dans le quartier des Mordacs. Les futurs locaux sont conformes à la réglementation accessibilité en vigueur.



Figure 1 : Locaux temporaires des Mordacs

2- Bâtis culturels

Médiathèque du centre-ville

Le travail de fond concernant la construction de la nouvelle médiathèque du centre-ville sur les bords de Marne se poursuit en vue d'accueillir l'actuelle médiathèque Jean-Jacques Rousseau. L'ensemble des études de projet ont été réalisées en 2023. La première poutre a été posée le 14 septembre 2024. Suite aux études et groupes de travail énoncés en amont, la médiathèque sera conforme en terme d'accessibilité et d'usage.



Figure 2 et 3 : Pose de la 1^{ère} poutre le 14 septembre 2024 et esquisse du projet de la médiathèque du centre-ville

Médiathèque du haut

Construction de la Médiathèque du haut dans le cadre de l'ANRU (programme de rénovation urbaine financé par l'Etat). Les études incluant l'accessibilité se poursuivent pour intégration au projet final.

3- Secteur enseignement

Groupe scolaire Henri BASSIS

Le groupe scolaire Henri BASSIS sera démoli et reconstruit avec une livraison échelonnée entre 2025 et 2028. L'accessibilité des différents espaces sera traitée lors de cette opération (école maternelle, école élémentaire, restauration, centre de loisirs). Les travaux se dérouleront en site occupé.

Figure 4 : esquisse du projet du groupe scolaire Henri BASSIS



Groupe scolaire Jacques Solomon

Le groupe scolaire Jacques Solomon est intégré au projet de renouvellement urbain du Bois l'Abbé (NPNRU II). Les études préalables à la reconstruction ont été faites en 2023, ainsi que le préprogramme du projet. Les études de programmation et de projet intégrant les questions du handicap et d'accessibilité seront réalisées jusqu'en 2026.

Groupe scolaire Eugénie Cotton

Le groupe scolaire Eugénie Cotton sera démoli et reconstruit. Les études de programmation sont en cours de réalisation. L'accessibilité ici aussi sera repensée conformément à la réglementation en vigueur.

4- Secteur sportif

Stade Léon Duprat

La démolition – reconstruction du stade Léon Duprat a été réalisée avec une accessibilité conforme aux réglementations en vigueur. La livraison est intervenue tout récemment.



Figure 4 : esquisse du projet du stade Léon DUPRAT

Complexe sportif d'excellence

Le gymnase Léo Lagrange sera remplacé par un nouveau gymnase : le gymnase d'excellence inclus dans le NPNRU II du Bois l'Abbé. Les études de programmation ont été réalisées et les études de projet se poursuivront jusqu'en 2026. Ce complexe comprend un gymnase d'excellence et un complexe de sport de combat.

Fidèle aux objectifs précédemment énoncés, la question de son accessibilité à tous les publics est fortement intégrée au projet.

5- Autres secteurs

Halle Gourmande du Centre-ville

Construction d'une halle gourmande. Les études de programmation se poursuivent jusqu'en 2025-2026. La question de l'accessibilité du lieu et des espaces publics l'entourant est un maître mot de ces études de programmation.

Perspectives 2025

Parmi les pistes envisagées en complément à courte ou moyenne échéance, sont projetées :

L'installation d'une main courante devant l'entrée des locaux du Forum du Temps Libre,

La mise en accessibilité des locaux de la résidence autonomie TALAMONI qui accueille depuis le mois de septembre le nouveau service seniors.

L'HABITAT

A- Demandes de logement social des personnes en situation de handicap

En 2024, sur les 5595 demandeurs de logements locatifs sociaux inscrits sur le fichier communal, 237 ont au moins l'un de leur membre en situation de mobilité réduite ou de handicap.

L'objectif est de faciliter la mise en adéquation des besoins des demandeurs et l'offre de logements sociaux adaptés au sein du patrimoine des bailleurs sociaux :

- Indication dans les dossiers des demandeurs des situations de handicap ;
- Indication dans les fiches de vacance de logements adressées par les bailleurs aux réservataires des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite et de la desserte du programme par un ascenseur ;
- Fléchage des propositions de candidatures sur des logements sociaux adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) (rampe ; ascenseur ; espaces de circulation adaptés au passage d'un fauteuil roulant ; équipement de dispositifs pour les personnes malvoyantes et malentendantes...).

B- Etat des relogements dans le parc de logements sociaux relevant du contingent communal

En 2024, seulement 4 logements spécifiquement adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite ont été mis à la disposition de la Ville par les bailleurs et 4 ménages ont été ainsi relogés sur le contingent communal.

En outre, la Ville veille, sur les logements situés en rez-de-chaussée mis à disposition par les bailleurs, lors de l'examen des dossiers à positionner de façon privilégiée des personnes à mobilité réduite (25 logements en 2024).

C- Diagnostic de l'offre logements accessibles dans le parc social en 2022

Pour information, au 1^{er} janvier 2024, 14 186 logements locatifs sociaux sont implantés sur la commune. (Données DRIHL au 16/12/2024).

Depuis septembre 2023, une demande de recensement du patrimoine accessible a été adressée par la Ville aux 9 bailleurs présents sur son territoire.

Il est à noter que les bailleurs semblent parfois avoir une connaissance partielle de l'état d'accessibilité de leur patrimoine.

L'outil de recensement coconstruit avec les bailleurs sociaux vise à homogénéiser les données transmises par chacun afin de faciliter l'exploitation de celles-ci. A 2 ans d'utilisation, il semblerait que cet outil requiert d'autres adaptations. Il est donc envisagé d'organiser une rencontre avec les représentants afin de consolider la remontée des informations.

LOGEMENTS ACCESSIBLES					
BAILLEURS	CATEGORIES				
	Catégorie P2+ : Accessibilité du programme en fauteuil roulant sur toute la cage d'escalier	Catégorie P2 : Accessibilité du programme en fauteuil roulant seulement en RDC	Catégorie P1+ : Accessibilité du programme en canne sur toute la cage d'escalier	Catégorie P1 : Accessibilité du programme en canne seulement en RDC	Catégorie P0 : Mauvaise accessibilité du programme
Données 2023					
BATIGERE	0	0	118	0	0
CDC HABITAT	0	0	0	26	32
IDF HABITAT	2073	17	2073	19	3709
IMMOBILIERE 3F	97	NC	NC	NC	NC
PARIS HABITAT	714	967	366	0	695
TOIT ET JOIE	0	77	20	0	0
Données 2024					
VALOPHIS	302	13	186	10	2013

LOGEMENTS ADAPTABLES		
BAILLEURS	CATEGORIES	
	Catégorie A+ : logement adaptable	Catégorie A : logement aménagement
Données 2023		
BATIGERE	0	0
CDC HABITAT	0	26
IDF HABITAT	1351	38
IMMOBILIERE 3F	NC	NC
PARIS HABITAT	76	1690
TOIT ET JOIE	NC	NC
Données 2024		
VALOPHIS	NC	NC

LOGEMENTS ADAPTES			
BAILLEURS	CATEGORIES		
	Catégorie LA+ : Logement adapté	Catégorie LA : Logement aménagé	Catégorie AH : Logement adapté pour un autre handicap
Données 2023			
BATIGERE	0	0	0
CD HABITAT	0	0	0
IDF HABITAT	37	38	38
IMMOBILIERE 3F	1	NC	NC
PARIS HABITAT	15	121	0
TOIT ET JOIE	1	0	0
Données 2024			
VALOPHIS	9	108	0

Le sujet de la ville pour tous et de l'accessibilité est au cœur de la définition des projets urbains, notamment dans la réhabilitation et création d'équipements, et dans l'aménagement de l'espace public.

En 2024, le projet de renouvellement urbain du Bois l'Abbé a fait l'objet d'une attention particulière

Sera proposé comme perspectives 2025 la constitution d'un groupe avec des habitants volontaires, l'organisation d'une balade urbaine en lien avec l'inclusion et l'accessibilité.

Une attention particulière sera aussi portée en 2025 par la commission dans l'aménagement des espaces publics du centre-ville et des espaces publics requalifiés dans le cadre de l'implantation des infrastructures du Grand Paris Express.

L'ACCESSIBILITE DES ACCUEILS DE LA VILLE

A- Dispositions et actions mises en œuvre par les services de la Direction Population pour les personnes porteuses de handicap

1- Sur les équipements :

Des dispositifs ont été installés et sont mis à disposition des usagers aux niveaux de l'accueil central de l'Hôtel de Ville et des guichets :

- Mise à disposition d'un fauteuil roulant pour les personnes à mobilité réduite et existence d'un dispositif pour accéder à la salle des mariages ;
- Adaptation d'une partie de la banque d'accueil pour les personnes en fauteuil roulant ;
- Installation d'une borne numérique autonome adaptée aux personnes en situation de handicap.

2- Sur la facilitation des démarches administratives et l'accueil du public :

Dans un souci constant d'améliorer la qualité de l'accueil des usagers et de faciliter les démarches administratives de tous les publics, des actions et dispositions sont mises en œuvre par les services :

- Envoi par courrier postal ou mail des dossiers relatifs aux démarches instruites par les services de la direction ;
- Déplacement des agents au domicile des personnes à mobilité réduite pour les démarches relevant du secteur de l'Etat civil et des Affaires Générales (22 visites à domicile en 2024 et 34 en 2023) ;
- Dispositif d'accueil téléphonique pour la mise à jour des dossiers des usagers en situation de handicap ;
- Accueil adapté et plus long pour les personnes aphasiques, en situation de handicap physique, les personnes illettrées et personnes porteuses de troubles autistiques en mobilisant notamment les moyens suivants : mise à disposition d'un fauteuil roulant ; communication par écrit ; réalisation de mémos audio ; utilisation de la boucle magnétique à induction ; utilisation d'une application de traduction sur smartphone... ;
- Dématérialisation des démarches notamment par le déploiement du Portail Citoyen piloté par la Direction des Systèmes d'Information.
- Recrutement d'une conseillère numérique en mars 2024.

3- Sur les bureaux de vote pour les élections :

L'ensemble des 43 bureaux de vote de la Ville est accessible avec la mise en œuvre des dispositifs suivants :

- Accessibilité des bureaux de vote aux personnes à mobilité réduite (rampe d'accès) ;
- Adaptation de la hauteur des tables sur lesquelles sont déposés les urnes et bulletins ;
- Adaptation de l'isoloir aux personnes en situation de mobilité réduite ;
- Mise à disposition d'un agent en cas de besoin pour accompagner les personnes à mobilité réduite dans le bureau de vote ;
- Accompagnement par un tiers des personnes malvoyantes tout au long de la procédure de vote.

B- Propositions d'axes à développer et renforcer

Les axes proposés pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de mobilité réduite ou de handicap s'inscrivent notamment dans les orientations retenues dans le cadre de la GRU (Gestion de la relation aux Usagers) :

1- Programmer des formations à l'accueil du public en situation de handicap

- Prolonger et systématiser les formations dédiées pour assurer un accueil pluriel et inclusif.

2- Améliorer la signalétique

- Amélioration de la signalétique extérieure et intérieure pour répondre aux 3 grands principes de visibilité, lisibilité et compréhension dans le cadre du projet Gestion de la Relation à l'Usager.

3- Renforcer les équipements et les aménagements dédiés à l'accueil des personnes en situation de handicap

- Lancement d'une réflexion sur l'aménagement et la mise en accessibilité des locaux dédiés à l'accueil au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville ;
- Dotation de la Direction Population d'une boucle à induction magnétique pour les personnes malentendantes ;
- Déploiement de services de Transcription Instantanée de la Parole (TIP), d'interprétation en langue des signes (LSF) ou de visio-codage en Langue française Parlée Complétée (LfPL).

4- Développer la dématérialisation des procédures, accompagner l'autonomie des usagers à l'utilisation des démarches dématérialisées et faciliter les démarches pour les usagers en situation de handicap

- Développement de l'espace citoyen avec l'intégration de nouveaux téléservices ;
- Simplification et harmonisation des formulaires administratifs (méthode FALC).

PARTIE 2 : VERS UNE VILLE PLUS INCLUSIVE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Acteur déterminant de l'enjeu du handicap

Le CCAS est un établissement public administratif communal doté d'un conseil d'administration de 12 membres et présidé par le Maire, Président du CCAS.

Il met en œuvre pour la ville, au titre de l'action sociale et des familles « **Une mission globale de prévention et de coordination du développement social dans la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités sociales** » dans 4 champs principaux que sont la lutte contre l'exclusion, l'aide aux familles, aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

C'est à ce titre que les services du CCAS contribuent à l'accessibilité par l'inclusion, l'accès aux droits et le maintien de l'autonomie des Campinois en situation de handicap.



A- L'accueil des publics

Une attention particulière est portée à chaque personne qui se rend au CCAS afin de l'accueillir dans les meilleures conditions et de pouvoir la renseigner au mieux. La formation des agents du pré accueil et des agents d'instruction (notamment par la MDPH, l'UNAFAM et la CPAM concernant les Premiers Secours en Santé mentale) leur permet de repérer des besoins annexes éventuels et de rechercher des solutions qui répondent à leurs attentes.

Lorsque qu'une personne rencontre une situation complexe, les équipes du CCAS se coordonnent en transversalité afin de faire le lien avec d'autres partenaires ou institutions dans l'objectif de trouver la meilleure issue à la problématique soulevée.

1- Accueil des personnes malentendantes



Le CCAS est équipé d'une boucle à induction magnétique. Cet équipement permet de faciliter la communication entre les agents et les usagers de la ville malentendants équipés ou non d'un appareil auditif. Il contribue à améliorer l'accès à l'information des usagers.

2- Accueil du public allophone

Les espaces d'accueil et d'instruction sont équipés d'un dispositif de traduction instantanée pour faciliter les échanges et l'accès aux droits des usagers du CCAS.

3- Confidentialité et accessibilité

Les locaux du CCAS ont été réaménagés afin d'offrir une meilleure confidentialité des accueils, ainsi que des espaces d'attente et d'instruction accessibles de plain-pied.



B- L'ACCES AUX DROITS

Evolution du nombre de dossiers traités par dispositifs

	2021	2022	2023	2024
MDPH	85	62	95	90

A l'occasion des entretiens d'accès aux droits, les familles font remonter des problématiques connexes en lien avec la scolarisation des enfants (accompagnement AESH), la recherche d'établissement d'enseignement spécialisé, l'accès au logement, ...

Le CCAS a établi une convention de partenariat avec la CPAM afin de faciliter le lien avec les usagers concernés.

Le partenariat avec la MDPH a été renforcé également par l'immersion de 2 agents du CCAS à la MDPH.

C- L'attribution d'aides sociales facultatives dédiées

Une aide à l'achat d'équipement médical et paramédical est proposée aux Campinois en situation de handicap reconnus par la MDPH selon des modalités de ressources.



Le CCAS propose aux campinois en situation de handicap visuel une télécommande de sonorisation des feux tricolores pour faciliter leur mobilité en autonomie dans la ville.

Une réflexion s'est engagée en 2024 pour étendre le périmètre du règlement des aides facultatives mobilisables au titre du handicap.

D- La convention de partenariat entre le CCAS et la MDPH

Le CCAS est conventionné avec la MDPH* afin de faciliter l'accès aux droits des Campinois concernés.

Cette convention permet à la collectivité d'actualiser la formation des agents référents de l'aide légale sur les démarches relative à l'accès aux droits des personnes en situation de handicap, d'améliorer l'information des usagers et d'être en lien avec un référent MDPH pour les situations complexes.

E- Le Service séniors

Le service « séniors » a ouvert le 1^{er} septembre 2024. Il est ouvert à tous les séniors y compris lorsqu'ils sont concernés par une situation de handicap et propose notamment :

- Un travail de repérage et de suivi effectué par le pôle veille sociale ;
- Des initiatives à l'attention de tous les séniors avec une attention particulière portée pour qu'elles soient accessibles à tous comme la livraison à domicile des colis gourmands en cas d'impossibilité de se rendre sur un point de distribution, proposition de navettes, ateliers, séances de tango thérapeutique, ...

Un travail rapproché avec le réseau du secteur est mené pour permettre l'accès à tous à la vie de la cité et à des conditions d'habitat adaptées : rupture de l'isolement, accompagnement à l'ouverture de droits, repérage et orientation pour les besoins d'aménagement du logement (SOLIHA).

15 habitants des **résidences autonomes** sur 154 présentent une perte d'autonomie évaluée entre le GIR 1 et le GIR 3 sont en situation de handicap ou en forte perte d'autonomie :

- **15** mises à disposition d'un logement,
- **14** adaptations du logement,
- **35** accompagnements à la participation d'activités (transport, orientation)

F- Les actions à destination des aidants

1- Halte relais France Alzheimer

Le CCAS met à disposition de l'association France Alzheimer deux espaces de la résidence autonomie TALAMONI. L'association accueille, une fois par mois, les proches aidants autour d'un temps de parole et les personnes aidées dans le cadre d'un atelier d'ART Thérapie.

2- Le café des Familles de l'EHPAD

Organisées un samedi tous les 2 mois et animées par la psychologue de l'EHPAD municipal, ces rencontres sont destinées aux familles des habitants de l'EHPAD pour échanger et les accompagner sur leur rôle d'aidant.

3- Le café des aidants

Le CCAS a établi une convention avec l'UDAF94 pour proposer aux Campinois aidants, des rencontres mensuelles coanimées par un travailleur social et un psychologue autour d'une thématique pour amorcer les échanges. Ces cafés se déroulent à la Maison Pour Tous Youri GAGARINE.

Thèmes 2024 :

15 janvier : Comment s'absenter sans culpabiliser ?

18 mars : Le répit ... oui, mais à quel prix ?

13 mai : Comment préserver ma relation avec mon proche aidé ?

17 juin : que voudrais-je / pourrais-je faire si j'avais du temps pour moi ?

9 septembre : Le répit ... une autre contrainte ?

14 octobre : Quelle différence entre aider et accompagner ?

18 novembre : Comment accepter la prise de risque de mon proche aidé ?

9 décembre : Comment faire face à l'évolution de la maladie ou du handicap de mon proche ?



4- Cycle de 4 conférences « soutenons les aidants »

Un cycle de 4 conférences pour les aidants a pu être proposé à Champigny-sur-Marne grâce au partenariat du CCAS et l'association « Le Lien Psy » ainsi qu'avec le soutien financier de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Les ateliers se sont déroulés du 18 novembre au 6 décembre à raison d'un lundi par semaine. Les thèmes sont les suivants :



Au-delà de la qualité de chacun des ateliers, ces conférences ont permis des échanges et des rencontres entre pairs.

5- Lancement du réseau local des acteurs professionnels de l'aidance

La prise en compte des besoins et l'information des proches aidants sont un axe de travail municipal fort pour lesquels la ville souhaite renforcer son partenariat avec le Département et les structures associatives et institutionnelles.

L'accueil d'une étape de la caravane « TOUS AIDANTS » les 5 et 6 juillet 2023 tout comme le forum handicap inter-communes organisé à Champigny-sur-Marne le 21 octobre 2023 ont permis aux acteurs partenaires d'aller à la rencontre des aidants campinois, de les informer sur leurs droits et leur proposer un soutien ou une orientation. Ces deux événements ont mis en évidence le besoin d'accompagnement des aidants autour de solutions concrètes.

La réunion de bilan organisée sous l'impulsion de l'Adjointe au Maire en charge de l'action sociale, a permis d'identifier 3 axes de travail :

- Recenser l'offre existante et proposer une offre ponctuelle autour d'enjeux de santé et de bien-être ;
- Organiser la communication au plus près des Campinois ;
- Développer le bénévolat et les services civiques auprès des aidants.

Le réseau local d'acteurs professionnels et associatifs de l'Aidance a été lancé le 2 juillet 2024.



6- Journée nationale des aidants

Le 6 octobre est la journée nationale des aidants. Pour sa première participation, la ville a fait le choix de proposer un point information « aidants » à l'occasion du 1^{er} forum seniors organisé par la ville ce qui a permis une information et orientation large du public et notamment lorsque celui-ci ne s'identifie pas comme aidant. Cet événement a permis une vingtaine de prise de contacts.

G- Développement de partenariats



Les services du CCAS travaillent régulièrement en partenariat avec les Etablissements d'enseignement spécialisés comme la chorale de l'IME Franchemont à la Kermesse de l'EHPAD.

L'entretien du linge des résidents a été externalisé à l'ESAT Madeleine Viguié.

Une rencontre partenariale est organisée avec la structure solidaire « Envie Autonomie » qui collecte et reconditionne le matériel médical inutilisé.

La mission de coordination handicap participe à des réseaux professionnels d'acteurs mais travaille également avec les acteurs institutionnels et associatifs dans une démarche d'ouverture.

H- Evènements dédiés

1- Projet de vie des habitants de l'EHPAD

Le projet de vie des habitants de l'EHPAD est tourné vers l'inclusion et l'intergénérationnel. Ainsi, de nombreuses animations sont organisées tout au long de l'année

2- 1^{er} Forum séniors et bénévolat



Le 5 octobre 2024 s'est tenu la 1^{ère} édition du Forum séniors et bénévolat. Au cours de la journée une trentaine de partenaires et les services de la ville ont renseigné et orienté les visiteurs autour de 3 thèmes :

- Vos droits
- Habiter mieux
- Mieux vivre ensemble dans sa ville

Un espace conférences, des activités et démonstrations ainsi qu'un espace convivialité ont rythmés la journée.

3- Participation à des épreuves paralympiques

La ville, avec le soutien de la Métropole du Grand Paris a permis à 40 jeunes d'établissements et services médico-sociaux de la ville d'assister à des épreuves de para badminton et para Tennis de table.



4- Forum Handicap Inter-communes



La 3^{ème} édition du forum s'est déroulée au Plessis Trévise le 12 octobre 2024.

241 professionnels se sont mobilisés sur 48 stands et 4 tables rondes

La MDPH a pu renseigner une centaine de visiteurs qui ont trouvés des réponses concrètes à leur situation.

Cet évènement est devenu un rendez-vous annuel attendu et l'occasion de développer un partenariat intercommunal fort pour proposer des solutions les plus concrètes possibles aux familles concernées. C'est également un lieu de sensibilisation ouvert à tous où il est possible de découvrir de nombreuses activités.

5- Téléthon

Les résidences autonomes organisent, chaque année, un « Loto pour tous » à l'occasion du téléthon. L'édition, 2024 a accueilli 32 participants et à permis de lever 331,50 €

6- Ciné-Rencontre « Un p'tit truc en plus »

Chaque année, la ville propose un ciné-débat à l'occasion de la Journée Internationale des Personnes en situation de handicap.



Cette édition est marquée par la volonté de proposer une action à destination des collégiens, lycéens et établissements spécialisés de la ville. Ainsi, plus de 180 élèves ont pu assister à la projection du Film « Un p'tit truc en plus » de Artus et réagir à l'issue de la séance.

La grande majorité des élèves ont bénéficié d'une action préalable de sensibilisation dans leur classe autour du thème : « Peut-on rire du handicap ? »



I- Perspectives 2025

Service « seniors »

- Accessibilité des locaux du Service Seniors : rampe d'accès aux bureaux des chargés de veille sociale ;
- Travail rapproché du pôle Veille sociale avec le réseau du secteur pour permettre l'accès de tous à la vie de la cité et à des conditions d'habitat adapté : rupture de l'isolement, accompagnement à l'ouverture de droit (MDPH notamment), repérage et orientation pour les besoins d'aménagement du logement (SOLHA) ;
- Mise en place d'une borne « loupe » à l'accueil du service pour faciliter la lecture des informations mises à disposition ;
- Mise en place d'une boucle à induction magnétique à l'accueil du service seniors ;
- Mise à disposition d'un bureau d'accueil de permanences de partenaires ouvert à tous afin de proposer des actions d'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap ;
- Reconduction du forum seniors ;
- Projet de séance de Tango Thérapeutique.

EHPAD

Il est envisagé de développer un partenariat avec l'association drôle de compères et les seniors y compris ceux en situation de handicap, dont le suivi sera effectué par le pôle veille sociale.

Aides facultatives :

Afin de mieux répondre aux besoins identifiés lors du passage de la Caravane « Tous aidants » et du Forum handicap, le service des aides facultatives a pour objectif de faire évoluer son règlement intérieur en vue de proposer, en plus des aides existantes, des aides aux départs en vacances pour les personnes adultes ou mineures en situation de handicap, ainsi que des aides au répit pour leurs aidants.

LES RESSOURCES HUMAINES MUNICIPALES

A- Un taux d'emploi de personnes en situation de handicap désormais supérieur à l'obligation d'emploi de 6%

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
VILLE	7.43%	7,91%	6,98%	5,87%	4,67%	4,52 %
CCAS	7.27%	8,80%	9,01%	7,02%	2,24%	0,78%

La ville et le CCAS affichent respectivement un taux d'emploi de personnes en situation de handicap de 7.43% et de 7.27 %.

B- Un volet handicap intégré dans le plan de formation 2022-2024

La municipalité a souhaité intégrer un volet handicap dans son plan de formation 2022-2024 dans le but d'accompagner les agents :

- Soit dans leur mission d'accueil et d'accompagnement d'usagers en situation de handicap

Ainsi, il a été inscrit dans le plan de formation 2022-2024 les actions de formation suivantes :

	Nb de jours
Attestation de secourisme en santé mentale	1
Humanitude : la dynamique sociale, un enjeu pluridisciplinaire	160
La santé mentale et l'habitat	1
L'accompagnement des enfants en situation de handicap CLME et ATSEM	72
L'adaptation d'activités physiques et sportives aux enfants porteurs de handicap	1
Sensibilisation à la santé mentale	1
Fresque de l'autisme	1
Total	237

- Soit dans leur parcours de carrière lors d'une situation de reconversion professionnelle suite à une inaptitude définitive à leurs fonctions

Ainsi, un parcours de formation a été créé pour accompagner les agents dans leurs démarches de reconversion professionnelle. L'itinéraire de reclassement professionnel intègre les modules de formation suivant :

- Construire une nouvelle étape de son parcours professionnel,
- Développer son savoir-être et sa confiance en soi,
- Stage de mise en situation en milieu professionnel dans une collectivité partenaire,
- Utilisation simple d'un micro-ordinateur,
- Améliorer sa communication écrite.

Les actions de prévention telles les sessions de formation autour des gestes et postures ont été également renforcées en 2024.

C- Des objectifs de recrutement de personnes en situation de handicap



La municipalité souhaite encourager le recrutement de personnes en situation de handicap au sein des services municipaux tout en sensibilisant l'ensemble des agents à la question du handicap, c'est la raison pour laquelle la direction des ressources humaines a participé au Duoday.

Il s'agit d'une opération à portée nationale qui consiste à accueillir des personnes en situation de handicap, pour former un duo avec une agente ou un agent volontaire.

Le Duoday permet aux services de découvrir les atouts et qualités professionnelles de personnes en situation de handicap, tout en offrant l'opportunité à ces dernières de découvrir un environnement de travail et de lutter contre les préjugés. En 2024, la Ville et le CCAS ont accueilli 9 duos.



Depuis 2020, la municipalité a mis en œuvre une politique d'apprentissage, dédiant chaque année cinq postes à des apprentis. Parmi eux, un poste est spécialement réservé à un apprenti en situation de handicap. Depuis 2022, nous avons accueilli deux apprentis en situation de handicap pour une durée de 24 mois, lui offrant l'opportunité de se former au métier de la petite enfance.

D- Des actions de sensibilisation à destination des agents



Dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap (SEEPH), la ville a élaboré un programme de sensibilisation aux handicaps invisibles comprenant un temps de jeux dédiés au handicap invisible, la réalisation d'un serious game numérique disponible pour tous les agents et la réalisation d'une exposition virtuelle « Au-delà du visible » incluant des témoignages d'agents de la ville.

E- Un dispositif d'accompagnement des reconversions et des reprises d'activité d'agents

La Ville accompagne ses agents déclarés inaptes à exercer les fonctions de leur grade en les aidant à élaborer leur projet professionnel et à accéder à des formations adaptées. En 2024, ce sont 61 agents qui ont été accompagnés dans leur processus de reconversion professionnelle. Parallèlement à leur parcours de reconversion, ces agents contribuent au renforcement des services en prenant en charge diverses missions telles que l'accueil, la gestion administrative, le classement et l'archivage, assurant ainsi une transition professionnelle à la fois utile et enrichissante.

F- Une action en faveur des agents proches aidants

En France, près de 10 millions de personnes aidantes apportent quotidiennement leur soutien à des personnes âgées ou en situation de handicap. Fortement mobilisés, les aidants peuvent se retrouver eux-mêmes dans un état d'épuisement. Consciente de cette réalité, la municipalité a mis en place, depuis 2021, un dispositif permettant le don de jours de congés. Cette initiative repose sur la solidarité entre collègues, visant à soutenir les agents qui sont également aidants familiaux. En 2024, cette mesure a permis de collecter 53 jours de congés, au bénéfice d'agents qui ont ainsi pu prendre des congés supplémentaires pour accompagner leurs enfants handicapés ou des proches en fin de vie.

LA SANTE



Centres Municipaux de Santé Universitaires (CMSU)

- 2 adresses à Champigny
- 1 numéro unique : 01 89 12 44 50
- Prise de rendez-vous sur le site ou Doctolib
- 10 spécialités
- Analyses médicales sans rendez-vous

Une attention particulière est portée au public fragilisé ainsi, des actions de **formation et de sensibilisation** des professionnels de santé des CMSU sont notamment proposées pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

28 habitants de l'EHPAD déclarent leur médecin traitant au sein des CMSU ce qui contribue à l'amélioration de la prise en charge des soins. Par ailleurs des consultations sont proposées à **l'EHPAD** Municipal Joseph GUITTARD.

Les CMSU participent à la prise en compte de la **santé mentale** des patients suivis en proposant notamment l'offre Psychologue. Les personnels sont formés aux premiers secours en santé mentale.

Par ailleurs, les centres municipaux réalisent de nombreux **partenariats** comme avec l'AFASER pour Octobre Rose avec la réalisation de « l'autorose » mais aussi dans le cadre du Réseau des Acteurs de la prévention (forum nutrition).



En 2025, les enfants, patients anxieux et patients en situation de handicap pourront bénéficier de **soins sous MEOPA** notamment pour les soins dentaires.

VIE CITOYENNE ET JEUNESSE

Malgré des contraintes d'accessibilité liées à l'ancienneté du cadre bâti, les équipes de la ville se mobilisent pour l'inclusion de tous les publics. Les Maisons Pour Tous (MPT) proposent tout au long de l'année des activités ouvertes à tous et apportent une attention particulière à l'accueil de tous les publics. C'est également le cas de la Maison des associations qui porte une écoute attentive aux besoins des associations.

Le service jeunesse « Découvrir » accueille des jeunes en situation de handicap (mental), en lien étroit avec les familles et l'équipe d'animation. Les jeunes sont accueillis et participent aux activités comme les autres. Le groupe formé est solidaire et les jeunes sont aidants et bienveillants entre eux.

Au Plateau, le PRIJ accueille ponctuellement des jeunes en situation de handicap qui participent à des activités fléchées mais non dédiées.

Une attention particulière a été portée à l'accessibilité du salon de l'emploi et des jobs d'été aux personnes en situation de handicap et notamment aux jeunes.

LES SPORTS

La ville accompagne et impulse, plusieurs projets autour de l'inclusion. Cela se caractérise au quotidien par le souci de rendre accessible la pratique sportive au plus grand nombre (personnes en situation de handicap, pratique sportive féminine, publics jeunes, personnes âgées, ...), d'utiliser le sport comme outil socio-éducatif et d'insertion, mais aussi d'organiser des événements dédiés à ces thématiques.

L'un des exemples qui illustre cette volonté est le soutien qu'apporte la ville à Nélia Barbosa, vice-championne Olympique en titre en para-canoé et licenciée du club de Champigny-sur-Marne, qui a pu bénéficier gracieusement dans le cadre de sa préparation aux JOP 2024 de l'accès à la base nautique municipale de manière adaptée.

A- RENDRE LA PRATIQUE SPORTIVE ACCESSIBLE ET INCLUSIVE

La ville soutient, soit financièrement, soit par la mise à disposition d'équipements sportifs et de matériel, les associations de sports adaptés et les Instituts Médicoéducatifs présents sur son territoire.

En chiffres

800

créneaux en direction des associations de sports adaptés et des Instituts Médicoéducatifs

6500

entrées dans les installations sportives concernant le public en situation de handicap

1- Secteur terrestre :

La Ville a mis à disposition sur l'année 750 créneaux pour une durée de pratique parasportive totale de 1151h, pour une fréquentation annuelle totale de 5463 usagers.

9 établissements spécialisés ou associations sont ainsi accueillis sur l'année.

2- Secteur nautique :

PISCINE :

La Ville a mis à disposition (en direction des groupes médicalisés (IME et EMP) et le sport santé) sur l'année 58 créneaux pour une durée de pratique parasportive totale de 51h, pour une fréquentation annuelle totale de 911 usagers.

BASE NAUTIQUE :

Des créneaux encadrés par des moniteurs nautiques municipaux sont proposés à des Instituts Médico Educatifs (IME) et des Etablissement Médico Pédagogiques (EMP) avec pour objectif d'aborder des notions du Savoir naviguer et la découverte de l'environnement.

La Ville a mis à disposition (en direction des groupes médicalisés (EMP et SESSAD) sur l'année 20 créneaux pour une durée de pratique parasportive totale de 20h, pour une fréquentation annuelle totale de 90 usagers.

Il est à noter une baisse d'effectifs à la base nautique en 2024 en raison des crues importantes sur 10 mois.

3- Animations sportives :

Aussi, durant les stages sportifs 8-15 ans ont été intégrés systématiquement des initiations à des activités handisports lors d'une demi-journée de stage (Cécifoot, boccia, para athlétisme, basket fauteuil, volley assis...).

En chiffres

20

stages sportifs

200

enfants sensibilisés

En chiffres

3
cycles sportifs

140
enfants

Des cycles « handisports » ont également été créés et proposés dans la planification annuelle des CLME-CLMO, et comme pour les autres cycles un **diplôme spécifique** a été élaboré.

B- DES EVENEMENTS POUR SENSIBILISER :

Comme chaque année la ville met en place plusieurs événements pilotés par le Service Activités et Événementiels Sportifs – Promotion du Sport, afin de sensibiliser le plus grand nombre aux activités para sportives et travailler à l'inclusion des publics en situation de handicap :

En chiffres

Plus de 5000 participants

La Semaine Olympique et Paralympique 2024 (SOP) :

Proposition pour plus de 80 classes (soit 2100 enfants) d'écoles élémentaires, d'ULIS, et d'IME, de participer à des activités en lien avec des associations sportives locales (Foot, Rugby, Athlétisme, Judo, Taekwondo, Tennis, etc) et les éducateurs sportifs municipaux. Ainsi chaque classe participante peut découvrir une discipline olympique et une autre paralympique, et participer à un grand défilé dans l'une des nombreuses installations sportives de la ville. **Des parrains et marraines sportifs de haut niveau Campinois sont régulièrement invités à rencontrer les élèves des écoles de la ville (Clarisse AGBEGNENOU, Clémence EME, Nélia BARBOSA, Mounir AMHILN...).**

Des kits numériques (vidéos de sportifs paralympiques, ressources en ligne du site de la SOP...) ont été envoyés à chaque classe participante.

Les Jeux du Val de Marne :

2 journées d'activités motrices pour les IME et EMP (219 participants) ont été organisées en partenariat avec l'association de sport adapté « L'élan de la Marne » en incluant des classes maternelles et élémentaires (10 classes, 232 enfants).

Téléthon :

Comme en 2023, la ville a copiloté le programme du Téléthon au niveau local, en proposant différentes animations et/ou partenariats.

En plus des actions portées par le collectif Campinois, la ville à travers la Direction des sports coordonne plusieurs animations en partenariat avec des associations sportives (Trampoline, Boxe Thaïlandaise, Football, Plongée, ...) et propose, elle aussi, des actions : un challenge 3637 sur l'ensemble des créneaux des activités sportives, et l'organisation d'un grand temps fort le samedi (avec des initiations au handisport).

Le dispositif a permis de récolter et de reverser 11 363,29 euros à l'AFM.

Journée mondiale de l'Olympisme :

En cette année Olympique et Paralympique, un temps fort a été organisé et des ateliers et initiations sportives ont été proposés sur le complexe Delaune dont des initiations au « Handisport ». 150 Campinois ont participé à cette journée.

C- LA MAISON SPORT SANTE EN SOUTIEN DE LA PRATIQUE SPORTIVE ADAPTEE



Début 2023, la ville a appris qu'elle était lauréate de l'appel à projet 2022 des Maisons Sport Santé (MSS) et habilitée jusqu'en 2028. Cette habilitation vient récompenser les différents dispositifs mis en place depuis plusieurs années et encourage le développement de l'offre sport-santé sur son territoire.

Depuis septembre 2023, une convention entre la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé et la Ville, a permis de proposer d'avantages d'actions en sport-santé mais aussi une meilleure coordination et structuration de l'offre.

Les missions de la Maison Sport Santé sont les suivantes :

- Proposer des séances Sport-Santé pour adultes (Sport sur ordonnance, gym douce adaptée, etc.) ;
- Structures partenaires (CCAS, associations)
- Encadrer les séances d'EPS dans le cadre du projet « Sport nutrition santé » de la Coopérative d'acteurs du Bois l'abbé ;
- Orienter les Campinois à la recherche d'une pratique sportive adaptée ;
- Promouvoir les bienfaits de l'activité physique.

C'est donc tout naturellement que la MSS contribue à favoriser l'accessibilité des Campinois, en accompagnant notamment dans le cadre du dispositif « sport sur ordonnance » des personnes avec des limitations motrices ou autres besoins spécifiques.

Elle a également participé au **forum du sport et des associations et au forum seniors en y tenant un stand d'information.**

En chiffres

100

patients repérés par les médecins et infirmiers de la ville

36

patients pris en charge dans le cadre du sport sur ordonnance

55

patients suivis dans le cadre du Sport santé bien-être

D- NOUVEAUTE 2024 :

1- L'inclusion en ligne de mire :

Club 2024 :

Durant l'été 2024, poursuite du partenariat avec le Comité Handisport du Val de Marne (CDH94), la Ville a mis en place 2 créneaux dans le cadre du Club 2024 pour des activités et sensibilisation handisport. **Ces créneaux étaient destinés à des groupes des Centres de loisirs mais aussi au tout public, personne en situation de handicap ou non.**

En chiffres

2 créneaux
50 enfants
2 éducateurs sportifs du CDH94

JOP 2024 :

En chiffres

117 places
2 disciplines différentes (para badminton et para tennis de table)

Grâce à un conventionnement avec la Métropole du grand Paris (MGP), la ville a pu obtenir des places pour des épreuves Olympiques mais aussi Paralympiques. Les campinois (EMP, IME, SESSAD, Structures jeunes et stagiaires sportifs 8-15 ans) ont assisté à différentes disciplines paralympiques.

La ville a également fait l'acquisition de 60 billets pour l'épreuve de para-canoë du dimanche 8 juillet (phases finales avec Nélia BARBOSA).

LES PERSPECTIVES :

La MSS de Champigny va continuer de se développer notamment grâce à de nouveaux projets, à de nouveaux créneaux et à la poursuite du travail sur le diagnostic territorial débuté en 2024. Il lui permettra de pouvoir orienter au mieux les personnes désirant pratiquer une activité sportive adaptée.

Suite aux JOP 2024, il est désormais question d'héritage et de continuer le travail amorcé sur la sensibilisation des publics au handicap lors des différents événements.

La ville continuera également à prendre en considération les questions d'accessibilité des installations sportives et de programmer les travaux nécessaires.

Enfin, la formation sur les questions d'inclusion des agents, des éducateurs sportifs municipaux mais surtout ceux des associations sportives sont des pistes à approfondir, notamment avec le dispositif « Club inclusif ».

L'EDUCATION ET LA PETITE ENFANCE

L'article 140 de la loi d'orientation de la lutte contre les exclusions de 1998 précise : *« l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national ».*

Chiffres Clés 2024 :

- Enfants scolarisés en ULIS : **85 enfants**
- 1 UEMA : **6 élèves**
- Enfants en situation de handicap au sein des structures de la Petite Enfance : **8 enfants**
- Enfant en cours de détection sur les structures Petite Enfance : **1 enfant**
- Enfants avec PAI au sein des structures de la Petite Enfance : **33 enfants**
- Enfants accueillis dans les centres de loisirs : **50 enfants**
- Enfant accueillis à l'école avec PAI : **350**
- Enfants nécessitant un accueil particulier sur les classes transplantées : **15 enfants (nécessitant renfort)+ 20 PAI**
- Enfants participant au dispositif Handivacances : **6 enfants**

La ville porte une démarche d'accueil inclusif pour les enfants à besoins spécifiques dans les structures municipales (crèches, centres de loisirs, centres de vacances) et sur les différents temps d'accueil : petite enfance, scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Des démarches adaptées sont mises en place pour accueillir les enfants porteurs de handicap ou souffrant d'une maladie chronique. Elles impliquent les professionnels, les familles et les partenaires.

Les actions menées visent à favoriser l'accueil des très jeunes enfants, des enfants et des adolescents en situation de handicap, à créer un environnement adapté, profitable à l'enfant, avec une attention particulière sur les plans éducatifs, pédagogiques et organisationnels.

Les actions visent également à accompagner et orienter les familles, à soutenir les équipes auprès des enfants et à développer les partenariats pour garantir une qualité d'accueil.

A- Petite Enfance

Le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, définit les missions du référent « Santé et Accueil inclusif ».

Il doit en particulier « veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ».

La Ville a nommé en qualité de référent « Santé et Accueil inclusif » un médecin.

Il travaille en étroite collaboration avec les directions et les professionnels des structures municipales petite enfance, les professionnels du service départemental de la protection maternelle et infantile et d'autres acteurs locaux, les représentants légaux de l'enfant et le médecin traitant de celui-ci.

Les missions du référent Santé et Accueil inclusif sont notamment les suivantes :

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus ;
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement.

Le service Petite Enfance a ainsi développé différentes actions liées à l'inclusion en lien avec le médecin référent, les directions et les équipes :

- Favoriser l'accueil inclusif en assurant un accompagnement effectif des enfants présentant une problématique de santé.
- Accompagner les professionnels accueillant des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique dans la compréhension des particularités médicales de ces enfants.
- Contribuer à la mise en place de mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement : horaires aménagés, temps individuel, organisation particulière du temps de repas ou de sommeil...
- Si nécessaire, accompagner la mise en place d'un projet d'accueil individualisé pour l'enfant, élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.
- Sensibiliser les professionnels de la petite enfance au repérage précoce d'éventuels troubles du neurodéveloppement afin d'intervenir le plus rapidement possible.
- Accompagner les familles pour les démarches administratives en lien avec leur médecin traitant.
- Orienter et faire le lien si besoin avec les partenaires et les établissements de soins existants sur le territoire pouvant aider ces enfants et leurs familles : les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI), les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), les services d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSAD, HAD), les centres médico-psychologiques (CMP) et les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), la plateforme de coordination et d'orientation (PCO)....
- Accompagner l'entrée à l'école de l'enfant autant que possible, en accord avec les parents.
- Déployer un axe de formation du personnel et la mise en place d'analyse de pratiques.

Le médecin référent des structures municipales Petite Enfance accompagne les professionnels ainsi que les familles.

B- Enseignement

En lien avec l'Education nationale, le service de l'enseignement œuvre aux conditions d'accueil des enfants en situation de handicap à l'école : répartition et affectation des salles de classe, aménagement des mobiliers selon les spécificités des profils des enfants accueillis... Les besoins peuvent être de différents types :

- Affectation : attention particulière portée aux situations impliquant un handicap de l'enfant ou du parent dans le cadre des dossiers de dérogations scolaires (ex : rapprochement géographique de l'école), proposition à la famille d'une école aux locaux adaptés si l'école de secteur n'est pas accessible (ex : fauteuil roulant) ;
- Administratif : adaptation de la communication avec la famille, dans le cadre des renseignements pour les démarches d'inscription / dérogation par email possible (ex : parent malentendant) ;
- Mobilier : achat de tables adaptés (pupitre incliné ou table adaptée au fauteuil roulant...) ;
- Pédagogique : achat de petit matériel pour faciliter les activités en fonction des besoins spécifiques de l'enfant ;
- Logistique : retrait du matériel adapté au Service des Matériels Adaptés de Maisons Alfort (PC portable ou autre petit matériel facilitant l'apprentissage de l'élève) ;
- Technique : besoin d'adaptation des locaux dans les bâtiments scolaires.

Des études de besoins sont réalisés par des professionnels de santé (psychomotricien, ergothérapeute, kinésithérapeute...) pour répondre au mieux aux besoins de tous les élèves et mettre à leur disposition des équipements adaptés.

La Ville compte plusieurs unités de scolarisation spécifiques dites ULIS sur le territoire campinois (Ulis H. BASSIS, Ulis J. DECOUR, Ulis M. CACHIN, Ulis M. DENIS, Ulis M. THOREZ B, Ulis R. ROLLAND B, Ulis S. VEIL spécifique enfants malvoyants).

Dans ce cadre, une attention particulière est portée aux besoins spécifiques de ces unités en partenariat étroit avec l'Education nationale.

Une nouvelle unité d'enseignement en maternelle (UEMA) a été ouverte à la rentrée scolaire 2024. Cette unité accueille des enfants de 3 à 6 ans avec autisme ou autres troubles envahissants du développement avec mise à disposition de locaux spécifiques (2 salles) et mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire pour accompagner l'accueil.

Le Programme de Réussite Educative (PRE) constitue également un accompagnement spécifique pour des enfants et des jeunes pouvant être en situation de handicap.

L'accompagnement des référents du programme de réussite éducative permet notamment d'aider les familles dans le dépistage des troubles de l'enfant et/ou dans la reconnaissance du handicap par la MDPH pour l'ouverture des droits et aides financières.

C- Centres de Loisirs

Les centres de loisirs accueillent les enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires.

L'inclusion des enfants en situation de handicap est réalisée au sein des centres de loisirs.

A été identifié un référent. Il est en charge de l'accueil des familles ayant un enfant en situation de handicap. Les familles le rencontrent afin d'évaluer ensemble les besoins de l'enfant et de définir les modalités d'accueil.

Un projet personnalisé d'accueil partiel ou total est mis en place. Il est évolutif.

Le groupe d'âge qu'intègre l'enfant peut bénéficier selon la situation d'un encadrement renforcé garantissant les dispositions nécessaires quant à l'organisation et au déroulé des journées et des activités.

Un travail en lien avec la famille est systématiquement recherché, ainsi que l'investissement de l'équipe d'encadrement car il s'agit des clés principales de la réussite du projet d'accueil.

Différentes perspectives sont à noter :

- Pérennisation de la formation des référents des différents accueils (2 sessions de 15 places) ;
- Mise en place d'ateliers de partage d'expérience avec un prestataire externe permettant d'analyser les situations, difficultés et pratiques.

D- Organisation Séjours et Vacances

1- En périscolaire

La ville contribue à **favoriser le départ de tous en classes transplantées** : les enfants bénéficient d'un plan personnalisé de scolarité qui prévoit, en fonction des besoins de l'élève, un accompagnement et des mesures d'aménagement dans le cadre des projets de séjours scolaires permettant à l'ensemble du collectif enfants d'y participer.

Un référent du service séjours et vacances mobilise les différents acteurs auprès des enfants en situation de handicap (parents, enseignant, médecin...) afin de déterminer ses besoins, de travailler à un projet d'accueil lui permettant de partir en classe transplantée, avec le collectif enfants de sa classe : aménagement du séjour, moyen humain complémentaire, suivi médical spécifique sur le lieu de villégiature...

2- En extrascolaire

Le service OSV fait vivre le dispositif municipal « Handivacances ».

Ce dispositif prévoit :

- L'inclusion d'enfants en situation de handicap sur les séjours vacances de la Ville. Cette possibilité est une richesse et permet de travailler sur la différence avec le collectif.
- La participation au financement d'un séjour adapté

Les familles qui ont un projet de départ pour leur enfant, sont invitées à rencontrer un référent au sein du service OSV, en amont du séjour, afin de déterminer les besoins spécifiques de l'enfant en lien avec son handicap et son niveau d'autonomie. Un travail est conduit auprès des

différents partenaires (école, institut spécialisé, praticiens, associations, assistante sociale...) afin de croiser les éléments.

Si le profil de l'enfant ne permet pas l'accueil au sein d'un centre municipal, la famille est accompagnée vers un séjour adapté / médicalisé selon le besoin de l'enfant et une aide financière est accordée par la Ville pour contribuer à la réalisation du séjour.

L'inclusion : actions des différents services municipaux en matière d'enfance

- La mise en place de référents handicap au sein des services
- L'accompagnement et la formation destinés au personnel accueillant (animateur /ATSEM)
- Des temps de supervision pour les équipes auprès d'enfants au sein des structures municipales Petite Enfance
- La démarche de coordination entre acteurs (familles, structures d'accueil municipales ou associatives, Ecole, praticiens, MDPH...)
- L'adaptation des modalités d'accueil (achat de matériel spécifique, aménagement de salles de classes/ espaces)

En projet

- La création d'outils, tel qu'un questionnaire/guide d'entretien avec les familles pour préparer au mieux l'accueil (identification du niveau d'autonomie, des besoins spécifiques...)

LA CULTURE

Plusieurs projets et réflexions ont été et sont menés afin de garantir l'accès à la Culture des publics en situation de handicap. Au-delà de l'accès aux locaux pas toujours aisés et des travaux encore en cours pour différentes structures culturelles, il s'agit de mettre en place dans le cadre du Projet culturel de territoire des projets, actions et dispositifs au long cours en faveur des publics en situation de handicap et/ou dits « empêchés » ou éloignés de la culture.

Cet objectif se décline en trois grandes orientations :

1. L'inclusion des publics en situation de handicap aux activités de la Direction ;
2. Des dispositifs adaptés : par exemple les cours Handi-danse proposés au Conservatoire ;
3. Des projets spécifiques en faveur des publics en situation de handicap que ce soit au travers des institutions spécialisées du territoire ou directement auprès des habitants.

Une démarche de sensibilisation et de formation des agents vient compléter ces différentes déclinaisons afin de permettre aux professionnels de la culture d'accueillir ces publics dans les meilleures conditions.

Chaque service de la Direction des affaires culturelles (DAC) porte des projets en faveur des publics dits « empêchés » ou « éloignés ». Certains dispositifs d'inclusion ou dispositifs adaptés pérennes sont présentés succinctement ci-dessous.

L'attention particulière est également portée dans le cadre de la Saison des résidences, qui inclue dans le cahier des charges des compagnies ou artistes accueillis des interventions en direction de ces publics.

L'inclusion des publics porteurs de handicap aux activités et les dispositifs adaptés en matière de culture

E- Les Arts Visuels

1- MAP Claude Poli :

2 pôles : Enseignement artistique (cours de pratique artistique en amateur) et médiation culturelle autour des expositions présentées dans la galerie ou hors les murs.

La démarche de la MAP vise à intégrer les personnes en situation de handicap dans les activités existantes, favorisant ainsi la mixité des publics et évitant toute forme de stigmatisation.

La MAP est ouverte à l'accueil de personnes ou de groupes en situation de handicap, notamment sur les expositions présentées dans la Galerie ou hors les murs : cet accueil passe par une réflexion en amont incluant des rencontres avec les partenaires afin d'établir de véritables parcours artistiques lorsque cela est possible.

Une préparation des équipes est indispensable. La présence d'une équipe stable en médiation culturelle est le garant d'ouverture de cet équipement municipal à des publics qui en sont éloignés, notamment ceux qui sont porteurs de handicap afin de construire la relation.

1- Médiation culturelle :

Pour la 3ème année (saison) consécutive, la ville reçoit régulièrement les classes de l'IME Franchemont sur ses expositions. Les visites sont toutes adaptées aux difficultés rencontrées par les enfants. L'IME fait maintenant partie du listing des écoles auxquelles ces visites d'exposition sont systématiquement proposées. Lorsque c'est possible, un atelier de pratique artistique est proposé en début ou en fin de séance.

Également, nous avons eu l'occasion de travailler avec l'association AFASER et les médiatrices se rendent disponibles lorsqu'elles sont interpellées pour une visite d'exposition.

Les institutions spécialisées ont également eu l'occasion de participer à la préparation de la Carnavalcade autour des JOP en venant visiter le gymnase en avril 2024.

Enfin, des actions sont menées à l'attention des seniors, notamment avec la résidence autonomie (semaine bleue, Carnavalcade) et l'EHPAD.

Prochainement, les 2 médiatrices devraient se rendre à l'EHPAD afin d'y présenter l'œuvre acquise par la ville, du lauréat de la 19ème biennale d'art contemporain, Simon Cacheux.

Cette œuvre vidéo et sonore sera présentée toute une journée aux résidents de l'EHPAD et à des enfants du centre de loisirs Maurice Thorez qui entretient un échange de longue date avec les seniors.

Les enfants viendront pour cette occasion. Un atelier de pratique artistique sera alors proposé sous une forme intergénérationnelle.

2- Enseignement artistique :

Des élèves enfants mineurs ou adultes en situation de handicap sont reçus sur différents cours (1 personne sourde, 1 jeune adulte autiste, plusieurs enfants présentant des troubles autistiques, TDA-H, notamment)

Les enseignants artistiques adaptent leur cours. Les cours enfants sont également moins chargés pour mieux prendre en compte la particularité de l'enfant.

L'enseignante artistique en audiovisuel a accompagné la réalisation d'un film court par les ados de l'EME-EMPRO AFASER à la Maison des Arts Plastiques Claude Poli.

Un groupe de 3 jeunes de L'EME-EMPRO a été accueilli pour réaliser un film court sur le thème des JOP.

L'atelier a eu lieu un après-midi par semaine, le mardi de 13h30 à 15h30 à compter du 21 novembre 2023 jusqu'en mars 2024. Le film a été projeté lors de la fête du court métrage en mars 2024.

2- Cinéma

Le Studio 66 : Complexe de 5 salles toutes accessibles aux personnes à mobilité réduite (ascenseur présent dans le bâtiment).

La mission Cinéma propose des séances accessibles à toutes et tous et est particulièrement mobilisée pour contribuer à poser un autre regard sur les personnes en situation de handicap (séances dans le cadre du cycle MON JEUDI CINEMA ou bien séances pédagogiques à destination du public scolaire).

Une réflexion active a été posée pour participer à la Journée Internationale des Personnes Handicapées. Après plusieurs projets de programmes dédiés à cette journée, la mission Cinéma a agi en tant que conseil pour l'opération qui a été menée auprès de groupes scolaires le mardi 3 Décembre (UN P'TIT TRUC EN PLUS de ARTUS – 185 spectateurs, séance pilotée par la Mission Handicap accompagnée d'interventions dans les établissements).

Une veille artistique est établie pour proposer des films de qualité ayant pour thème le handicap pour proposer des actions futures au cinéma le Studio 66.

F- Le Conservatoire Danse-Musique-Théâtre – Olivier-Messiaen

Le Conservatoire dispose, de moyens techniques et logistiques permettant l'accès aux locaux :

- Une rampe extérieure pour accueillir les personnes en fauteuil roulant,
- Une salle de cours au RDC (salle BOU) pour pouvoir accueillir des personnes en difficultés mobiles,
- Un ascenseur qui permet l'accès au niveau N-1 (salles du bas, salles de cours + cabinets + studio de danse),

Dans les aspects pédagogiques, en termes d'accès aux cours, toujours en lien avec les parents et les élèves concernés, l'équipe peut accueillir tout le monde et adapte ses méthodes au cas par cas.

Pour illustrer les pratiques municipales :

1- Des méthodes et moyens pédagogiques adaptés

En fonction du handicap de l'élève, des moyens d'accompagnement clairs, précis sont proposés pour l'apprentissage. Par exemple tenir, malgré les contraintes de l'élève, un violon pour qu'il puisse jouer. Chaque cas est unique et les possibilités et solutions sont multiples mais le taux d'accès et d'assiduité de l'ensemble des cours et ce sur toutes les disciplines est de 100%.

Le conservatoire travaille avec le Centre AFASER qui a pour objet d'améliorer les conditions de vie des personnes handicapées mentales psychiques, autistes et polyhandicapées et de favoriser une prise en charge de qualité et une insertion optimum dans la vie sociale et professionnelle par l'accueil, les soutiens, l'éducation et la recherche. Il permet, comme tous les élèves un Parcours d'Etude complet et personnalisé.

Des bilans avec l'élève, le professeur et les parents ont lieu régulièrement pour assurer ce parcours personnalisé et, si besoin réadapté l'apprentissage pédagogique afin d'assurer la mission du service public : offrir un Parcours d'étude et un apprentissage dans l'ensemble des disciplines.

2- Département « danse »

Le département « Danse » propose un « Parcours Spécifique Handicap » à destination des enfants, adolescents et adultes.

Trois cours hebdomadaires figurent dans le calendrier et est assuré par des professeur(e)s qualifié(e)s pour permettre une pratique qui se calque avec un parcours d'études dit « classique ».



3- Département Théâtre

Le département « Théâtre » qui accueille au sein de ses cours, fonctions des âges, tout élève porteur de handicap (de tout type).

Une personnalisation des cours et du parcours peut être mis en place, en fonction du handicap, des besoins et de la stabilité du groupe.

4- Des restitutions de fin d'année pour tous

Les restitutions de fin d'année scolaire se déroulent à l'Auditorium *Manu DIBANGO* avec l'ensemble des élèves. Chacun peut jouer devant un public, dans une belle et grande salle, qu'il soit en situation de handicap ou non. Pour la spécialité musique, la restitution est faite sous forme de concert. Cette proposition n'est possible qu'avec l'aide précieuse de l'AFASER.

G- Service Lecture publique

1- Les collections

Le réseau des médiathèques dispose, dans ses collections, de textes adaptés :

- **Textes lus/livres audios** : 559 documents pour les adultes, 250 pour la jeunesse
- 1391 livres en **gros caractères** (public adulte)
- 524 livres-CD **jeunesse**
- Quelques livres en **braille**
- Quelques **livres objets**
- 57 instruments de musique sont mis à disposition du tout public : ce matériel est très apprécié des usagers de la MAS Envol qui se rendent à la médiathèque Jean-Jacques-Rousseau.

Ces collections vont être densifiées dans le cadre du budget d'investissement conséquent dédié à la construction de la médiathèque du centre-ville. Le plan de développement des collections comprend, pour cette seule médiathèque 1180 livres en grands caractères, 1200 livres audio adulte et 230 livres audio jeunesse.

Dans le cadre du projet de construction de la médiathèque du centre-ville, **un fond facile à lire** va être constitué en 2025. Un groupe de travail pensera l'implantation, le mobilier, les services et les partenaires liés à ce fonds spécifique.

2- Accessibilité des lieux et services de la nouvelle médiathèque

3 réunions de travail avec des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes en Situation de Handicap ont permis d'appréhender les espaces du nouveau bâtiment. Ces échanges ont permis de notifier des points d'attention relatifs au parcours des personnes en situation de handicap, moteur et sensoriel pour l'intégration dans le projet.

H- Service Spectacle vivant

La programmation

La thématique du handicap est abordée de différentes manières dans la programmation permettant une sensibilisation des publics.

Le service réalise des actions en partenariat avec les Etablissements et Services et Médico-Sociaux (ESMS)

Partenariat avec les ESMS

6

groupes ont participé à un spectacle

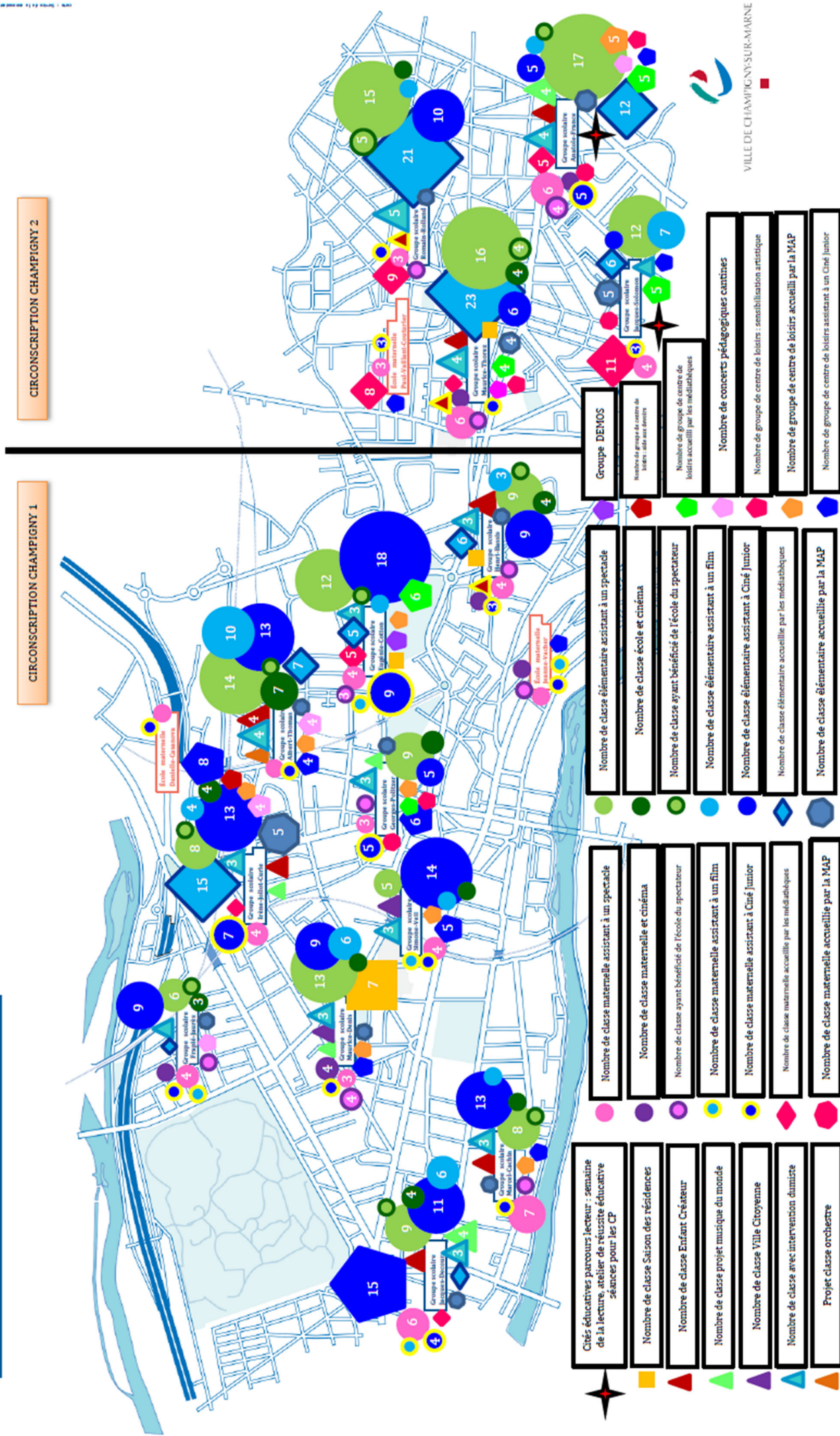
12

groupes ont assisté à un film dans le cadre de ciné-junior

1

groupe a participé à l'enfant créateur

Écoles et centres de loisirs de Champigny



LES AXES PRIORITAIRES DE LA COORDINATION HANDICAP

La coordination des actions municipales en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap sur le territoire de la ville est rattachée à la Direction de la Solidarité en appuie et avec la collaboration de l'ensemble des Directions municipales. Il s'agit d'impulser une dynamique transversale permettant la prise en considération de la question de l'accessibilité à tout et pour tous, tant aux services publics qu'aux activités organisées par la Ville.

1- Animation de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes en situation de Handicap (CCA)

La coordination handicap organise les réunions de la CCA, suit les travaux des ateliers, anime la mise en œuvre des suites à donner, coordonne avec la Direction Générale la transversalité au sein de la collectivité et rédige le rapport de la CCA.

2- Accès aux droits

La mission de coordination handicap contribue au renforcement de l'aide apportée au public concernés avec les services du CCAS et notamment dans le cadre du partenariat avec la MDPH et les agents chargés d'instruction PA/PH et les référentes sociales.

3- Développement d'un réseau local de partenaires

La coordinatrice handicap participe au réseau des référents handicap des collectivités d'Ile-de-France « Handivilles ».

Le partenariat avec les établissements spécialisés, les ESAT*, l'association AFASER implantés sur le territoire est renforcé par la participation à des événements organisés par la ville.

Un réseau de prestataires issus du secteur protégé (ESAT*, EA*, TIH*, ...) est mobilisé.

La ville fait appel à des prestataires du secteur protégé par voie de marchés publics pour des prestations au long cours liées aux espaces verts, l'entretien des cimetières, la voirie, les pochettes scolaires, mais également pour des prestations ponctuelles comme le renouvellement du parc informatique de la ville.

4- Mobilisation, valorisation et mutualisation des actions de la ville autour d'évènements pour l'inclusion du public en situation de handicap

Des événements sont régulièrement menés en transversalité avec les Directions de la ville :

- Sensibilisation des « gentils plagistes » de Champigny plage à l'accueil des personnes en situation de handicap ;
- Invitation des ESMS à 2 épreuves des jeux paralympiques en coordination avec la Direction des sports ;
- Organisation de soirées Ciné-rencontre à l'occasion de la journée internationale pour les personnes handicapées ;
- Travail partenarial autour de projets techniques ayant des enjeux d'accessibilité ;
- Participation à la semaine de la parentalité, au salon de l'emploi et des jobs d'été.
- Accueil de la Chorale de l'IME FRANCHEMONT à l'EHPAD municipal et dans les résidences autonomes.

Les perspectives 2025

Les actions menées et à venir dans la continuité du respect de la feuille de route :

- Renforcer les travaux menés par la CCA et créer d'autres ateliers thématiques en matière d'accessibilité.
- Poursuivre la valorisation des actions inclusion handicap menées sur le territoire de la ville ;
- Accompagner la transversalité interne des actions sur l'accessibilité au titre de l'un des volets du plan d'administration communal ;
- Poursuivre le développement du réseau local de partenaires notamment avec les associations, et les acteurs économiques

Mettre en place une démarche partagée « Ville handicap » basée sur les besoins des personnes concernées

La ville, dans la continuité des actions menées en faveur de l'inclusion des campinois, souhaite associer ses partenaires pour engager une démarche au plus près des besoins des campinois autour de 5 axes :

1. L'inclusion scolaire
2. Encourager l'accès à l'emploi pour les personnes handicapées
3. Agir pour l'accessibilité universelle
4. Simplifier les parcours et améliorer l'accès à l'offre médico-sociale.
5. Agir auprès des proches aidants

Cela donnera lieu à une rencontre le 25 juin 2025 qui consistera notamment à proposer une méthodologie et lancer la démarche.

CONCLUSION

En accompagnement des membres de la Commission Communale pour l'accessibilité dans la poursuite de leurs travaux et au-delà de ses obligations, la ville de Champigny-Sur-Marne illustre quotidiennement sa volonté de renforcer sa politique handicap pour initier une démarche participative des acteurs du territoire et favoriser la qualité de vie des personnes en situation de handicap dans la Commune.